

**Commune de
TERRES-DE-CAUX**

Délibération n°2.1

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mme MYMVCHOD Corinne, Mr PREVEL Willy, Mme LECARON Caroline, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme SMONDACK Jacqueline, Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mme DRU Annick, Mme ALLAIS Céline, Mme GESLAIN Fabienne, Mme ANNE Françoise.

Nombre de procurations : 1

Mr MARC Patrice donnant pouvoir à Mr TESNIERE Jean-Pierre

Nombre d'absents excusés : 5

Mme PIERROT Michèle, Mr MARC Patrice, Mme BARON Marie-Claude, Mme SAINT-OUEN Elisabeth, Mr DEZAILLES Wilfrid.

Objet de la délibération : Règlement Intérieur du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration,

Vu les articles L.123-4 et 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les articles R123-1 à R123-38 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le projet de règlement intérieur,

Considérant l'intérêt que revêt l'adoption d'un règlement intérieur précisant les modalités de mise en place et de fonctionnement du Conseil d'Administration ainsi que l'organisation du Centre Communal d'Action Sociale au regard de ses missions,

Après en avoir délibéré,

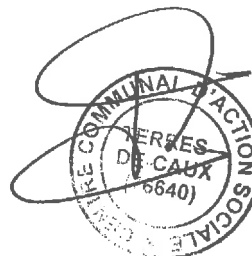
DECIDE d'adopter le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 11 DEC. 2017



**Commune de
TERRES-DE-CAUX**

Délibération n°2.2

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mme MYMVCHOD Corinne, Mr PREVEL Willy, Mme LECARON Caroline, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme SMONDACK Jacqueline, Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mme DRU Annick, Mme ALLAIS Céline, Mme GESLAIN Fabienne, Mme ANNE Françoise.

Nombre de procurations : 1

Mr MARC Patrice donnant pouvoir à Mr TESNIERE Jean-Pierre

Nombre d'absents excusés : 5

Mme PIERROT Michèle, Mr MARC Patrice, Mme BARON Marie-Claude, Mme SAINT-OUEN Elisabeth, Mr DEZAILLES Wilfrid.

Objet de la délibération : Convention de mise à disposition entre le CCAS et la Commune de Terres-de-Caux.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de Convention,

Considérant le projet de convention de mise à disposition des services et de moyens entre le Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux et la Commune de Terres-de-Caux (pour la compétence sociale de la Commune de Terres-de-Caux, selon les champs précisés par le règlement intérieur du CCAS)

Après en avoir délibéré,

DECIDE de signer une convention de mise à disposition des services et moyens entre le Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux et la Commune de Terres-de-Caux,

PRECISE que ladite convention est établie à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 3 ans reconductible.

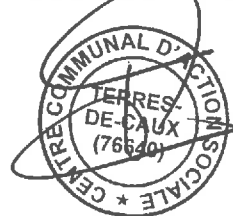
AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité requise et à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le :

11 DEC. 2017



Commune de
TERRES-DE-CAUX

Délibération n°2.3

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mme MYMVCHOD Corinne, Mr PREVEL Willy, Mme LECARON Caroline, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme SMONDACK Jacqueline, Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mme DRU Annick, Mme ALLAIS Céline, Mme GESLAIN Fabienne, Mme ANNE Françoise.

Nombre de procurations : 1

Mr MARC Patrice donnant pouvoir à Mr TESNIERE Jean-Pierre.

Nombre d'absents excusés : 5

Mme PIERROT Michèle, Mr MARC Patrice, Mme BARON Marie-Claude, Mme SAINT-OUEN Elisabeth, Mr DEZAILLES Wilfrid.

Objet de la délibération : Adhésion du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux à l'Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation des missions de l'Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale,

Vu le rôle de formation, d'accompagnement et de soutien par l'accès à des supports et outils administratifs,

Considérant l'utilité d'adhésion à l'UNCCAS dans le cadre du réseau d'échange avec les professionnels nécessaires au bon fonctionnement d'un Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à l'UNCCAS à hauteur de 0,03435 par habitant pour les communes de plus de 3500 habitants, soit la somme de 141,83 euros pour l'année 2018.

S'ENGAGE à verser cette contribution au payeur de l'association UNCCAS.

AUTORISE le Président à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le :

11 DEC. 2017
11 DEC. 2017



Commune de
TERRES-DE-CAUX

Délibération n°2.4

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.
Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12 Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mme MYMVCHOD Corinne, Mr PREVEL Willy, Mme LECARON Caroline, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme SMONDACK Jacqueline, Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mme DRU Annick, Mme ALLAIS Céline, Mme GESLAIN Fabienne, Mme ANNE Françoise.
Nombre de procurations : 1 Mr MARC Patrice donnant pouvoir à Mr TESNIERE Jean-Pierre.
Nombre d'absents excusés : 5 Mme PIERROT Michèle, Mr MARC Patrice, Mme BARON Marie-Claude, Mme SAINT-OUEN Elisabeth Mr DEZAILLES Wilfrid.

Objet de la délibération : Avenant au contrat de Délégation de Service Public du Multi-Accueil

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Cœur de Caux, en date du 3 février 2015, portant acte du Contrat de Délégation de Service Public sous forme d'un affermage avec clauses concessives relative à la gestion du multi-accueil à « Fauville-en-Caux »,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 statuant sur la création de la Commune nouvelle de Terres-de-Caux au 1^{er} janvier 2017,

Vu la dissolution de la Communauté de Communes Cœur de Caux en date du 31 décembre 2016,

Vu la délibération n°6 du Conseil Municipal du 19 janvier 2017 relative à la mise en place du C.C.A.S. de Terres-de-Caux,

Vu le projet de Règlement Intérieur du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux présenté à la Commission en date du 27 novembre 2017,

Considérant qu'il appartient au CCAS d'assurer le rôle de Délégant, dans le cadre de la reprise de la compétence « Petite-enfance ».

Après en avoir délibéré,

DECIDE de signer l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public conclut entre le groupe EVENCIA SAS - Babilou et le Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux.

PRECISE que ledit avenant est établi à compter du 1^{er} janvier 2017.

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité requise et à signer tout acte en application de la présente

.../...

Centre Communal d'Action Sociale
de « TERRES-DE-CAUX »
2017/11/27

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le :

11 DEC. 2017



**Commune de
TERRES-DE-CAUX**

Délibération n°2.5

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mme MYMVCHOD Corinne, Mr PREVEL Willy, Mme LECARON Caroline, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme SMONDACK Jacqueline, Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mme DRU Annick, Mme ALLAIS Céline, Mme GESLAIN Fabienne, Mme ANNE Françoise.

Nombre de procurations : 1

Mr MARC Patrice donnant pouvoir à Mr TESNIERE Jean-Pierre.

Nombre d'absents excusés : 5

Mme PIERROT Michèle, Mr MARC Patrice, Mme BARON Marie-Claude, Mme SAINT-OUEN Elisabeth, Mr DEZAILLES Wilfrid.

Objet de la délibération : Barème des critères d'attribution du Multi-Accueil

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Cœur de Caux, en date du 3 février 2015, portant acte du Contrat de Délégation de Service Public sous forme d'un affermage avec clauses concessives relative à la gestion du multi-accueil à « Fauville-en-Caux »,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 statuant sur la création de la Commune nouvelle de Terres-de-Caux au 1^{er} janvier 2017,

Vu la dissolution de la Communauté de Communes Cœur de Caux en date du 31 décembre 2016,

Vu la délibération n°6 du Conseil Municipal du 19 janvier 2017 relative à la mise en place du C.C.A.S. de Terres-de-Caux,

Vu le projet de Règlement Intérieur du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux présenté au Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2017,

Vu l'Avenant au Contrat de Délégation de Service Public, présenté au Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2017,

Vu le Barème des critères d'attribution du Multi-Accueil,

Considérant qu'il appartient d'étudier les demandes des familles pour l'obtention d'une place, à l'aide d'un outil de classification du caractère prioritaire des demandes, tout en répondant à la politique sociale du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le barème des critères d'attribution du Multi-Accueil.

.../...

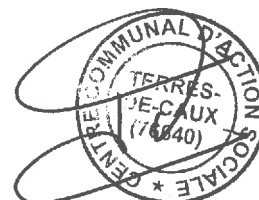
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le :

11 DEC. 2017



Commune de
TERRES-DE-CAUX

Délibération n°2.6

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mme MYMVCHOD Corinne, Mr PREVEL Willy, Mme LECARON Caroline, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme SMONDACK Jacqueline, Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mme DRU Annick, Mme ALLAIS Céline, Mme GESLAIN Fabienne, Mme ANNE Françoise.

Nombre de procurations : 1

Mr MARC Patrice donnant pouvoir à Mr TESNIERE Jean-Pierre.

Nombre d'absents excusés : 5

Mme PIERROT Michèle, Mr MARC Patrice, Mme BARON Marie-Claude, Mme SAINT-OUEN Elisabeth, Mr DEZAILLES Wilfrid.

Objet de la délibération : Règlement Intérieur du Relais d'Assistants Maternels

Le Conseil d'Administration,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 statuant sur la création de la Commune nouvelle de Terres-de-Caux au 1^{er} janvier 2017,

Vu la dissolution de la Communauté de Communes Cœur de Caux en date du 31 décembre 2016,

Vu la délibération n°6 du Conseil Municipal du 19 janvier 2017 relative à la mise en place du C.C.A.S. de Terres-de-Caux,

Vu le projet de Règlement Intérieur du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux présenté au Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2017,

Vu les réflexions menées au sein de la Commission « Petite-enfance » du CCAS de Terres-de-Caux,

Considérant l'intérêt que revêt l'adoption d'une organisation du service du Relais d'Assistants Maternels et de son fonctionnement,

Après en avoir délibéré,

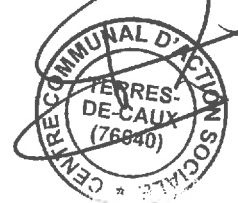
DECIDE d'adopter le règlement intérieur du Relais d'Assistants Maternels

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : **11 DEC. 2017**



**Commune de
TERRES-DE-CAUX**

Délibération n°2.7

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mme MYMVCHOD Corinne, Mr PREVEL Willy, Mme LECARON Caroline, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme SMONDACK Jacqueline, Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mme DRU Annick, Mme ALLAIS Céline, Mme GESLAIN Fabienne, Mme ANNE Françoise.

Nombre de procurations : 1

Mr MARC Patrice donnant pouvoir à Mr TESNIERE Jean-Pierre.

Nombre d'absents excusés : 5

Mme PIERROT Michèle, Mr MARC Patrice, Mme BARON Marie-Claude, Mme SAINT-OUEN Elisabeth, Mr DEZAILLES Wilfrid.

Objet de la délibération : Projet Pédagogique des animations collectives du RAM

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la reprise de la compétence « petite enfance » par le Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux,

Vu le projet de règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le projet de règlement intérieur du Relais d'Assistants Maternels,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Projet Pédagogique des animations collectives du Relais d'Assistants Maternels

DIT que ce Projet Pédagogique sera transmis à la Caisse d'Allocations Familiales.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : **11 DEC. 2017**



Commune de
TERRES-DE-CAUX

Délibération n°2.8

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mme MYMVCHOD Corinne, Mr PREVEL Willy, Mme LECARON Caroline, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme SMONDACK Jacqueline, Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mme DRU Annick, Mme ALLAIS Céline, Mme GESLAIN Fabienne, Mme ANNE Françoise.

Nombre de procurations : 1

Mr MARC Patrice donnant pouvoir à Mr TESNIERE Jean-Pierre.

Nombre d'absents excusés : 5

Mme PIERROT Michèle, Mr MARC Patrice, Mme BARON Marie-Claude, Mme SAINT-OUEN Elisabeth, Mr DEZAILLES Wilfrid.

Objet de la délibération : Projet Pédagogique des ateliers ludiques du RAM

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la reprise de la compétence petite enfance par le Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le projet de règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les réflexions menées au sein de la Commission « Petite-enfance »,

Vu le projet de règlement intérieur du Relais d'Assistants Maternels,

Vu le Projet Pédagogique des animations collectives du Relais d'Assistants Maternels,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Projet Pédagogique des animations collectives du Relais d'Assistants Maternels

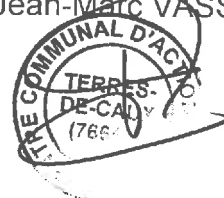
DIT que ce Projet Pédagogique sera transmis à la Caisse d'Allocations Familiales.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité requise et à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 11 DEC. 2017



Commune de
TERRES-DE-CAUX

Délibération n°2.9

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mme MYMVCHOD Corinne, Mr PREVEL Willy, Mme LECARON Caroline, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme SMONDACK Jacqueline, Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mme DRU Annick, Mme ALLAIS Céline, Mme GESLAIN Fabienne, Mme ANNE Françoise.

Nombre de procurations : 1

Mr MARC Patrice donnant pouvoir à Mr TESNIERE Jean-Pierre

Nombre d'absents excusés : 5

Mme PIERROT Michèle, Mr MARC Patrice, Mme BARON Marie-Claude, Mme SAINT-OUEN Elisabeth, Mr DEZAILLES Wilfrid.

Objet de la délibération : Tarifs des redevances de la Résidence Autonomie de la Cour Souveraine

Le Conseil d'Administration,

Vu la redevance mensuelle de 312,65 € appliquée aux résidents de la Résidence Autonomie de la Cour Souveraine,

Vu l'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février qui modifie l'indice de référence des loyers issu de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005. (Indice 126,19 – 2ème trimestre 2017)

Considérant que les redevances et charges perçues doivent permettre d'assumer le fonctionnement et l'entretien de la résidence,

Après en avoir délibéré,

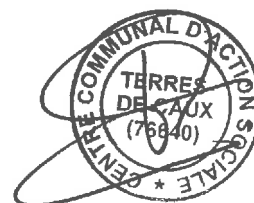
DECIDE d'augmenter le montant des redevances à 314,99 €, correspondant à une augmentation de 0,75%, prenant effet à compter du 1er janvier 2018.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : **11 DEC. 2017**



Délibération n°2.10

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à la l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mme MYMVCHOD Corinne, Mr PREVEL Willy, Mme LECARON Caroline, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme SMONDACK Jacqueline, Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mme DRU Annick, Mme ALLAIS Céline, Mme GESLAIN Fabienne, Mme ANNE Françoise.

Nombre de procurations : 1

Mr MARC Patrice donnant pouvoir à Mr TESNIERE Jean-Pierre.

Nombre d'absents excusés : 5

Mme PIERROT Michèle, Mr MARC Patrice, Mme BARON Marie-Claude, Mme SAINT-OUEN Elisabeth, Mr DEZAILLES Wilfrid.

Objet de la délibération : Convention Label Habitat Senior Services

Le Conseil d'Administration,

Vu le projet de Règlement Intérieur du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, présenté au Conseil d'Administration du 27 novembre 2017,

Vu le projet de Convention,

Considérant le projet de convention d'utilité sociale, dans le cadre de l'accompagnement de la société au vieillissement à domicile, par la Labélisation du parc social avec le bailleur Logéal, qui permettra d'adapter des logements du parc social, mais aussi de former le personnel de proximité au vieillissement afin de répondre à l'émergence de pathologies.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de signer une convention entre le Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, le bailleur social LOGEAL et le CLIC des Hautes-Falaises.

PRECISE que ladite convention tripartite sera adoptée à compter du 15 décembre 2017, date de signature et, n'implique aucune participation financière du Centre Communal d'Action Sociale.

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité requise et à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 11 DEC. 2017



**Commune de
TERRES-DE-CAUX**

Délibération n°2.11

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mme MYMVCHOD Corinne, Mr PREVEL Willy, Mme LECARON Caroline, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme SMONDACK Jacqueline, Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mme DRU Annick, Mme ALLAIS Céline, Mme GESLAIN Fabienne, Mme ANNE Françoise.

Nombre de procurations : 1

Mr MARC Patrice donnant pouvoir à Mr TESNIERE Jean-Pierre.

Nombre d'absents excusés : 5

Mme PIERROT Michèle, Mr MARC Patrice, Mme BARON Marie-Claude, Mme SAINT-OUEN Elisabeth, Mr DEZAILLES Wilfrid.

Objet de la délibération : Demandes d'aide sociale

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°6 du Conseil Municipal du 19 janvier 2017 relative à la mise en place du C.C.A.S. de Terres-de-Caux,

Vu le projet de règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant qu'il appartient d'aider les personnes en difficulté en leur apportant une aide ponctuelle et exceptionnelle.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'apporter une aide ponctuelle et exceptionnelle aux dossiers, qui après instruction, seront soumis à la Commission Action Sociale, avant d'être présentés au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 11 DEC. 2017



**Commune de
TERRES-DE-CAUX**

Délibération n°1

L'an deux mil dix-sept, le mercredi vingt-sept décembre, à dix-huit heures, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 13

Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mme MYMVCHOD Corinne, Mr PREVEL Willy, Mme LECARON Caroline, Mme SMONDACK Jacqueline, Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mme DRU Annick, Mme ALLAIS Céline, Mme GESLAIN Fabienne, Mme SAINT-OUEN Elisabeth, Mr MARC Patrice, Mme BARON Marie-Claude.

Nombre de procurations : 1

Mme ANNE Françoise donnant pouvoir à Mme COUSIN Sophie.

Nombre d'absents excusés : 4

Mme PIERROT Michèle, Mr DEZAILLES Wilfrid, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme ANNE Françoise.

Objet de la délibération : Dons et legs

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R.123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le projet de Règlement Intérieur et de Fonctionnement acté par le Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2017,

Considérant que le Centre Communal d'Action, du fait de sa vocation sociale, peut bénéficier de libéralités ou de dons,

Après en avoir délibéré,

DONNE délégation au Président du CCAS d'accepter les dons, qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges, provenant de toute personne morale ou physique,

DIT que ces dons seront versés directement au comptable public et inscrits au compte 7713. La perception de cette somme se fera sur présentation d'un état dressé par l'ordonnateur, faisant ressortir les références aux causes, circonstances et dates d'encaissement de ces produits.

DIT que l'article 2.3.2 du Règlement Intérieur et de Fonctionnement du CCAS sera modifié pour prendre en compte les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : **28 DEC. 2017**



**Commune de
TERRES-DE-CAUX**

Délibération n°3.1

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mme MYMVCHOD Corinne, Mr PREVEL Willy, Mme LECARON Caroline, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme SMONDACK Jacqueline, Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mme DRU Annick, Mme ALLAIS Céline, Mme GESLAIN Fabienne, Mme ANNE Françoise.

Nombre de procurations : 1

Mr MARC Patrice donnant pouvoir à Mr TESNIERE Jean-Pierre.

Nombre d'absents excusés : 5

Mme PIERROT Michèle, Mr MARC Patrice, Mme BARON Marie-Claude, Mme SAINT-OUEN Elisabeth, Mr DEZAILLES Wilfrid.

Objet de la délibération : Avenant au contrat au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

Le Conseil d'Administration,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 statuant sur la création de la Commune nouvelle de Terres-de-Caux au 1^{er} janvier 2017,

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé en décembre 2016 par le Centre Communal d'Action Sociale de Fauville-en-Caux,

Vu la délibération n°6 du Conseil Municipal du 19 janvier 2017 relative à la mise en place du C.C.A.S. de Terres-de-Caux,

Vu le projet de Règlement Intérieur du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux présenté à la Commission en date du 27 novembre 2017,

Considérant qu'il appartient au CCAS de Terres-de-Caux d'assurer la reprise de ce contrat dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de signer l'avenant n°1 au contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, contracté en le Département et le Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux.

PRECISE que ledit avenant est établi à compter du 1^{er} janvier 2017.

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité requise et à signer tout acte en application de la présente

.../...

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 11 DEC. 2017



Commune de
TERRES-DE-CAUX

Délibération n°3.2

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.
Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12 Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mme MYMVCHOD Corinne, Mr PREVEL Willy, Mme LECARON Caroline, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme SMONDACK Jacqueline, Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mme DRU Annick, Mme ALLAIS Céline, Mme GESLAIN Fabienne, Mme ANNE Françoise.
Nombre de procurations : 1 Mr MARC Patrice donnant pouvoir à Mr TESNIERE Jean-Pierre.
Nombre d'absents excusés : 5 Mme PIERROT Michèle, Mr MARC Patrice, Mme BARON Marie-Claude, Mme SAINT-OUEN Elisabeth, Mr DEZAILLES Wilfrid.

Objet de la délibération : Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération faisant référence au vote du budget primitif présenté le 5 mai 2017,

Vu l'analyse des soldes des provisions (antérieur à 2017) présentant un solde de 65 235 € à l'article 15182 et de 73 304.57 € à l'article 15722.

Considérant la situation comptable des reprises de provisions, il convient donc d'abonder ces articles par décision modificative.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

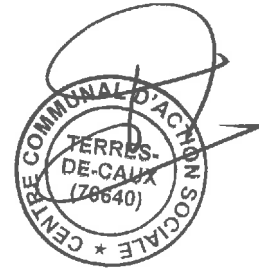
Articles	Intitulés	Montants
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
2184	Mobilier	-47 860
2188	Autres immobilisations corporelles	-40 000
15722-040	Reprises sur Provisions	+22 625
15182-040	Reprises sur Provisions	+65 235
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Recettes		
15182-040	Reprises sur Provisions	87860
7815-042	Reprises sur Provisions	-87860
Solde Opérations		0

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 11 DEC. 2017



Délibération n°3.3

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mme MYMVCHOD Corinne, Mr PREVEL Willy, Mme LECARON Caroline, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme SMONDACK Jacqueline, Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mme DRU Annick, Mme ALLAIS Céline, Mme GESLAIN Fabienne, Mme ANNE Françoise.

Nombre de procurations : 1

Mr MARC Patrice donnant pouvoir à Mr TESNIERE Jean-Pierre.

Nombre d'absents excusés : 5

Mme PIERROT Michèle, Mr MARC Patrice, Mme BARON Marie-Claude, Mme SAINT-OUEN Elisabeth, Mr DEZAILLES Wilfrid.

Objet de la délibération : Budget du Centre Communal d'Action Sociale : réforme budgétaire et comptable

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la loi Adaptation de la Société au Vieillissement du 28 décembre 2015,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 relatif au plan comptable M22 applicable aux Etablissement et Services Publics Sociaux et Médico-Sociaux,

Considérant la transformation des logements-foyers en Résidence Autonomie et la conclusion d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, conformément aux articles L.313-11 ou L.313-12 IV ter du Code d'Action Sociale et des Familles,

Considérant que le « forfait autonomie » doit être enregistré sur un compte spécifique selon la nomenclature M22,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un budget annexe M22 pour chaque Résidence Autonomie de Terres-de-Caux.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 11 DEC. 2017



**Commune de
TERRES-DE-CAUX**

Délibération n°3.4

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mme MYMVCHOD Corinne, Mr PREVEL Willy, Mme LECARON Caroline, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme SMONDACK Jacqueline, Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mme DRU Annick, Mme ALLAIS Céline, Mme GESLAIN Fabienne, Mme ANNE Françoise.

Nombre de procurations : 1

Mr MARC Patrice donnant pouvoir à Mr TESNIERE Jean-Pierre.

Nombre d'absents excusés : 5

Mme PIERROT Michèle, Mr MARC Patrice, Mme BARON Marie-Claude, Mme SAINT-OUEN Elisabeth, Mr DEZAILLES Wilfrid.

Objet de la délibération : Autorisation permanente des poursuites accordée au comptable public

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1617-54,

Vu le décret 2009-125 du 3 février 2009, relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant que l'autorisation permanente et générale de poursuites ainsi que la fixation du seuil de dispense de poursuites inférieur ou égal à 15€ n'ont pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribuent à les rendre plus rapides donc plus efficaces.

Après en avoir délibéré

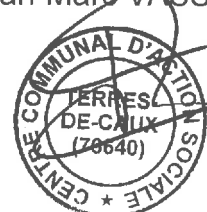
DECIDE d'octroyer, à Monsieur Michel GERARD, receveur municipal, une autorisation permanente de poursuite pour les titres de recette supérieurs à 15 € (sachant qu'il n'y a pas d'opposition à tiers détenteur bancaire en dessous de 130 €), quelle que soit la nature de la créance et la nature des poursuites (oppositions à tiers détenteur, saisies).

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 11 DEC. 2017



**Commune de
TERRES-DE-CAUX**

Délibération n°3.5

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mme MYMVCHOD Corinne, Mr PREVEL Willy, Mme LECARON Caroline, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme SMONDACK Jacqueline, Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mme DRU Annick, Mme ALLAIS Céline, Mme GESLAIN Fabienne, Mme ANNE Françoise.

Nombre de procurations : 1

Mr MARC Patrice donnant pouvoir à Mr TESNIERE Jean-Pierre.

Nombre d'absents excusés : 5

Mme PIERROT Michèle, Mr MARC Patrice, Mme BARON Marie-Claude, Mme SAINT-OUEN Elisabeth, Mr DEZAILLES Wilfrid.

Objet de la délibération : Attribution des aides sociales aux familles

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération 2.8 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, prise en date du 5 mai 2017,

Vu le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, présenté au Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2017,

Vu les réflexions menées par la Commission Action Sociale,

Considérant qu'il appartient d'aider les familles en difficulté pour le paiement relatif aux frais de restauration scolaire, aux activités périscolaires des écoles maternelles et élémentaires de la commune de Terres-de-Caux, ainsi qu'aux voyages scolaires pour les enfants et jeunes résidant et étant scolarisés sur la Commune de Terres-de-Caux,

Après en avoir délibéré,

Fixe l'aide financière sur la base du quotient familial comme suit :

QF compris entre 580 € et 440 €.....aide de 20%

QF compris entre 440 € et 320 €.....aide de 25%

QF inférieur à 320 €.....aide de 30%

DECIDE que ces aides pourront être octroyées par le C.C.A.S. de Terres-de-Caux pour l'année 2018 et pris en compte dès la réception du dossier de demande d'aide sociale complet, auprès du service du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente

.../...

Centre Communal d'Action Sociale
de « TERRES-DE-CAUX »
2017/11/27

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 11 DEC. 2017

